



Modalités d'inscription

Deux Semaines dont la moins chère est offerte

Séjours en Locations 2020

Pour ces séjours, il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre une copie de votre bulletin de salaire de décembre 2019. Les inscriptions sont ouvertes à Tous, et, acceptées jusqu'au **3 juin 2020**.

Nos tarifs sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site, et, selon les disponibilités. L'assurance annulation est à votre charge. Nous **vous conseillons** de souscrire l'assurance annulation en y ajoutant 4,5% du prix de vente (avec un minimum de 25 €).

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription. Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des **pièces suivantes** :

- Fiche d'adhésion signée et le chèque d'adhésion à 'APASSI
- Fiche de Réservation dûment remplie, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- Votre règlement + **l'assurance annulation le cas échéant** par chèque ou par virement sur le compte de l'APASSI, ou ANCV (+ **15 euros de frais de gestion**) à plus de 30 jours du départ (RIB sur la fiche d'adhésion).
- Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription dûment signée
- Copie de la pièce d'identité du réservataire et des enfants le cas échéant.

Votre réservation sera définitive à réception de votre règlement et du dossier complet, aucun séjour ne pourra être réservé pour tout adhérent ayant un compte non soldé.

Seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. **Les demandes incomplètes seront retournées 10 jours après réception.**

Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir au plus tard 5 jours après notre accord. Il est strictement interdit de rétrocéder nos séjours sans notre accord. Tous changements de noms ou transfert de la réservation à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. Aucune inscription ne sera acceptée sans notre accord préalable par email. En cas de surséjour, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons la somme versée.

FRAIS D'ANNULATION APASSI

En cas d'annulation d'un séjour l'APASSI retiendra les pourcentages de débits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour	: 50 %
De 44 à 21 jours avant le début du séjour	: 75 %
<u>Moins de 21 jours avant le début du séjour</u>	: 100 %

Un bon de séjour vous sera adressé par courrier électronique 10 jours avant le début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

Date : _____ **lu et approuvé » / Signature :** _____

Nom :

Prénom :

N° Adhérent :

Association pour la Promotion des Activités Sportives et Socioculturelles Interministérielle

Cité Administrative - Immeuble Préfecture - Boulevard de France 91 01 0 EVRY

SIRET : 502 352 834 000 1 9 - ☎ : 09 70 40 70 27 - 📠 : 08 26 38 78 60

Courriel : contact@apassi.fr - Site internet : www.apassi.fr